



RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT-COMMISSARIAT A L'INITIATIVE 3N



NIGER

RAPPORT D'ANALYSE

MARS 2020

NUTRITION



**RAPPORT SUR L'ANALYSE DES ALLOCATIONS
BUDGÉTAIRES ET DES DÉPENSES ANNUELLES DE L'ETAT
DANS LE SECTEUR DE LA NUTRITION 2016-2017**





AVANT-PROPOS

La décennie qui vient de s'écouler a vu une véritable accélération de la prise de conscience et de l'engagement de l'Etat du Niger et de ses partenaires pour la cause de la lutte contre la malnutrition. Les progrès de la recherche, la diffusion de nouvelles connaissances, l'analyse de l'impact de la malnutrition sur le développement économique et social du pays, ont contribué à susciter cette prise de conscience. Le poids de la prise en charge de la malnutrition aigüe sur les structures sanitaires, la réduction des performances scolaires des enfants et de la productivité des adultes, le moindre épanouissement des jeunes filles et des femmes représentent un fardeau pour la société toute entière.



Dès 2012, l'adoption de l'Initiative 3N a démontrée la volonté des autorités de la 7^{ème} République de mettre la lutte contre la faim et la malnutrition au cœur de ses priorités.

Les efforts conjoints de l'Etat et ses partenaires dans la prise en charge médicale de la malnutrition aigüe ont contribué à des progrès importants dans la réduction de la mortalité infantile. Mais il est apparu que beaucoup restait à faire pour s'attaquer aux causes profondes de la malnutrition, en particulier la malnutrition chronique des enfants de moins de cinq (5) ans et les carences en micronutriments, moins visibles, mais aux effets particulièrement dévastateurs sur le développement durable et inclusif du Niger.

Ainsi, le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N a porté l'élaboration d'une Politique Nationale multisectorielle de Sécurité Nutritionnelle (PNSN) et de son Plan d'Action. L'adoption de cette Politique dénote la volonté d'agir de manière coordonnée sur l'ensemble des facteurs contribuant à un état nutritionnel adéquat. Ceci passe par la mise en oeuvre de

mesures dans une large gamme de secteurs couvrant aussi bien les systèmes alimentaires, l'éducation, la santé, l'environnement ou encore la protection sociale, en mettant à contribution tous les acteurs, à tous les niveaux, jusqu'aux communautés elles-mêmes. Seul un tel effort d'ampleur peut permettre de réduire la prévalence des différentes formes de malnutrition au Niger.

Ceci nécessite des moyens importants, auxquels l'Etat doit contribuer de manière significative pour atteindre les différents engagements auxquels il a souscrit. Afin de mesurer les efforts financiers, se fixer des objectifs chiffrés, évaluer les progrès réalisés et assurer la redevabilité nécessaire, il faut se doter d'outils appropriés.

C'est dans cette optique que le HC3N a conduit une analyse des allocations et des dépenses budgétaires contribuant au développement de la nutrition pour la période 2016-2017. Le présent rapport est le résultat de cette étude. Au-delà des résultats obtenus, l'exercice a également mis en évidence le défi que représente le suivi des



financements de la nutrition : analyse d'un grand nombre de budget-programmes des Ministères et institutions contributeurs, prise en compte d'allocations relevant directement et indirectement de la nutrition, évaluation de

leur contribution à la mise en œuvre de la PNSN, estimation de la contribution des financements extérieurs etc.

Il s'agit là d'une première expérience qui doit ouvrir la voie à la mise en place d'un mécanisme de suivi du financement de la nutrition, outil indispensable pour plaider plus efficacement pour un engagement financier renforcé de l'Etat et de ses partenaires, afin de relever progressivement le défi d'une nutrition adéquate pour toutes les nigériennes et tous les nigériens.

Ali BETY

Haut-Commissaire

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N – Les Nigériens Nourrissent les Nigériens



Avec la collaboration de :



OURS

Haut-Commissaire à « l'Initiative 3N » : Ali BETY

Chargé du suivi de l'étude : Dr MAHAMADOU Aboubacar, Coordonnateur Cellule Nutrition HC3N, Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »

Cellule Nutrition, Haut-Commissariat à l'Initiative 3N

Direction de la nutrition, Ministère de la Santé Publique

Direction Générale du Budget et Direction de l'Informatique Financière, Ministère des Finances

GUERO Maimouna H.DOUDOU, MD, MPH, PEDs, PhD, Université Privée Africaine pour le développement

Photos : Chemonics / Ollivier Girard

Editeur de la publication : Plateforme Nationale d'Information pour la Nutrition / Institut National de la Statistique du Niger



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACF	Action Contre la Faim
AFD	Agence Française de Développement
AGIR	Alliance Globale pour l'Initiative Résilience
AMS	Assemblée Mondiale de la Santé
BAD	Banque Africaine de Développement
BOAB	Banque Ouest Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
CRS-SNANAD	Contrat de Réforme Sectorielle en appui au secteur de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Développement Agricole Durable
CT/PNSN	Comité Technique de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DIF	Direction des Informations Financières
DN	Direction de la Nutrition du Ministère de la Santé Publique
DNPGCA	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
DPPD	Documents de Programmation Pluriannuelle de Dépenses
DRFM	Direction des Ressources Financières et Matérielles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fond Européen de Développement
FIRST	Programme de partenariat FAO-UE pour l'Impact pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la résilience, la durabilité et la transformation
HC3N	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens)
MAGEL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MESU/DD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
MEP/A/PNL/EC	Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique
MEP/T	Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques
MES	Ministère des Enseignements Secondaires
MF	Ministère des Finances
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MP	Ministère du Plan
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MPO	Ministère de la Population
MSP	Ministère de la Santé Publique.
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PCA	Plan Cadre d'Analyse (PCA) 2019-2020 de la PNIN
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Premier Ministère



PNIN	Plateforme Nationale d'Information pour la Nutrition
PNSN	Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRN	Présidence de la République du Niger
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REACH	Renewed Efforts Against Child Hunger and Undernutrition
SUN	Scaling Up Nutrition ou « renforcement de la nutrition »
TDR	Termes de Références
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance



SOMMAIRE

Avant-propos	i	4.4 Allocations nationales totales de nutrition par rapport au budget total national	24
Resumé Executif	5	4.5 Allocations ou dépenses totales de nutrition par secteur thématique	26
1 Contexte et Justification	8	4.6 Allocations des interventions spécifiques de nutrition par rapport à celles sensibles à la nutrition	28
2 Objectifs et résultat attendus	10	4.7 Evolution des allocations totales de nutrition 2016 et 2017 par Ministère ...	31
2.1 Objectifs	10	4.8 Allocations et dépenses totales de nutrition par habitant	31
2.2 Résultats attendus	10	4.9 Allocations ou dépenses totales de nutrition par rapport au PIB nominal ...	32
3 Approche méthodologique	11	4.10 Budget estimatif de la PNSN par rapport au budget total de nutrition en 2017 ...	32
3.1 Guide d'orientation	11	5 Conclusion et recommandations	33
3.2 Déroulement de l'exercice	11	5.1 Conclusion	33
3.2.1 Etape 1 : Phase de préparation	11	5.2 Recommandations	33
3.2.2 Etape 2 : Phase d'extraction des données	15	Remerciements	35
3.2.3 Etape 3 : Validation et interprétation des données	16	Bibliographie	37
3.2.4 Etape 4 : Analyse et interprétation des données	18		
4 Résultats	21		
4.1 Nombre de lignes budgétaires identifiées par Ministère	21		
4.2 Allocations totales de nutrition par sources de financement	21		
4.3 Taux d'exécution des allocations totales de nutrition par Ministère	22		





LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nomenclature de la dépense de Budget de l'Etat et Codification	13
Tableau 2 : Répartition des lignes budgétaires par Ministère	21
Tableau 3 : Allocations budgétaires et dépenses totales de nutrition par sources de financement (2016 -2017).....	22
Tableau 4 : Taux d'exécution des allocations totales de nutrition par Ministère (Ressources propres).....	24
Tableau 5 : Allocations et Dépenses nationales totales de nutrition par rapport au budget total national par Ministère.....	24
Tableau 6 : Répartition des allocations budgétaires totales de nutrition par secteur thématique, par Ministère et par source de financement.....	27
Tableau 7 : Répartition des allocations budgétaires de nutrition par catégorie 2016 - 2017 et par source de financement	30
Tableau 8 : Allocations ou dépenses spécifiques et sensibles à la nutrition total et par Ministère (budget global).....	30
Tableau 9 : Allocations et dépenses totales de nutrition par habitant/an	32
Tableau 9 : Allocations ou dépenses totales de nutrition par rapport au PIB	32

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Ministères impliqués dans la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (source : PNSN)	15
Figure 2 : Cadre conceptuel de catégorisation des lignes budgétaires pro-nutrition	17

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux d'exécution des allocations totales de nutrition par sources de financement.....	23
Graphique 2 : Répartition des allocations budgétaires de nutrition par rapport au budget total national (ressources propres)	25
Graphique 3 : Répartition des allocations budgétaires de nutrition par secteur thématique (ressources propres).....	26
Graphique 4 : Répartition des allocations budgétaires de nutrition par secteur thématique et par sources de financement 2016-2017	29
Graphique 5 : Allocations budgétaires totales de nutrition par catégorie (2016 - 2017).....	29
Graphique 6 : Evolution des allocations et dépenses totales de nutrition entre 2016 et 2017 et par Ministère	31





RESUMÉ EXECUTIF

Lors du lancement de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle (PNSN) du Niger, le gouvernement a pris l'engagement de porter à au moins 15 % le financement domestique du coût des Plans d'Action Multisectoriels de la (PNSN). Le respect de cet engagement exige la connaissance de la part de financement dédié à chaque secteur contributif en faveur de la nutrition. Ainsi, le HC3N et ses partenaires se sont engagés dans la conduite de l'analyse budgétaire du financement public de la nutrition pour les exercices 2016 et 2017. L'étude sur « l'analyse des allocations budgétaires et les dépenses de l'Etat pour les interventions de nutrition pour les exercices 2016 et 2017 » a été initiée par le HC3N et ses partenaires. Cette étude est destinée à alimenter le plaidoyer pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle au Niger à travers un dialogue avec les autorités publiques sur les manières d'augmenter l'efficacité, l'équité et l'efficience des dépenses publiques en matière de nutrition. L'étude fournira également des informations utiles à l'élaboration en cours du second Plan d'Action 2021-2025 de la PNSN.

Poursuivant cette ambition, l'objectif général assigné à cet exercice est d'analyser les allocations budgétaires et les dépenses annuelles de l'Etat, dédiées à la nutrition (interventions spécifiques et sensibles) au cours de la période 2016 à 2017. Cet objectif contribue également à la réponse à la question N°4 du Plan Cadre d'Analyse (PCA) de la Plateforme Nationale d'Information pour la Nutrition (PNIN) 2019-2020 qui s'intitule « *Quel est l'état des investissements financiers dans le domaine de la nutrition au Niger et ont-ils évolué conformément aux besoins budgétaires définis dans le plan d'action multisectoriel de la PNSN ?* ».

La revue des analyses budgétaires et des dépenses publiques au Niger s'est basée sur la méthodologie consensuelle proposée par le Secrétariat du mouvement SUN « Scaling Up Nutrition » au niveau mondial. Le processus se fait en cinq (5) étapes : (1) Planification ; (2) Collecte des données ; (3) Validation des données ; (4) Analyse et interprétation des données ; (5) Finalisation et dissémination des résultats. Le processus de l'exercice a été participatif et a été accompagné par la Direction des Informations Financières du Ministère des Finances. Les deux bases de données de 2016 et 2017 ont été constituées grâce à l'outil « BOOST ». Elles ont été utilisées pour faire les différentes analyses sur les allocations budgétaires et les dépenses au titre des exercices 2016 et 2017.

Au total 12 Ministères ont été concernés par cette étude. L'étude a abouti à des résultats dont les plus saillants sont les suivants :

- Au total, **156 lignes budgétaires sur 2 811 en 2016 pro-nutrition et 174 sur 3 056 en 2017 ont été identifiées** au sein de 12 Ministères. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL) et le Ministère de la Santé Publique (MSP) avaient le plus de lignes budgétaires concernées pendant la période considérée ;
- **Le volume des allocations budgétaires totales de nutrition au Niger s'élève à 265,5 milliards de francs CFA** pour la période 2016-2017 **dont 83,6 milliards en ressources propres** et les dépenses totales de nutrition à environ 159,7 milliards de francs CFA dont 59 milliards pour les ressources propres de l'Etat. Ce volume a diminué de 19 % de 2016 à 2017 ;
- **Les financements externes ont occupé une place importante dans le budget de l'Etat**, 115,6 % et 68,9 % respectivement pour 2016 et 2017 ;
- Selon l'analyse budgétaire sur les ressources propres, il existe **des écarts importants entre les allocations budgétaires et les dépenses réelles de nutrition** ;



- **Les taux d'exécution ont été estimés à 64,3 % en 2016 et 77,5 %, en 2017** avec des disparités entre les différents Ministères et des variations d'une année à l'autre ;
- **Les allocations budgétaires sur ressources propres de l'Etat, dédiées à la nutrition, représente 3,4 % du budget total de l'Etat pour la période 2016-2017 ;**
- **Les ressources propres de l'Etat pour la nutrition ont été identifiées principalement dans quatre (4) Ministères :** 1/ le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (8,3 % en 2016 et 23 % en 2017) ; 2/ le Ministère de la Santé Publique (12,5 % en 2016 et 10,4 % en 2017), 3/ le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques (15,7 % en 2016 et 5,7 % en 2017) ; 4/ le Premier Ministère (7,6 % en 2016 et 3,4 % en 2017). Ces quatre (4) Ministères ont totalisé à eux seuls la moitié du budget total alloué à la nutrition ;
- **Le financement des investissements spécifiques a été faible pour les deux années .** Il y a également **une diminution du financement des investissements spécifiques à la nutrition** par rapport au budget total de nutrition passant de 11,4 % en 2016 à 0,03 % en 2017 peut-être à cause du changement de priorités suite à la recrudescence de l'insécurité. Les investissements spécifiques de nutrition concernés par ce financement concerne en grande partie l'appui à la Direction de la Nutrition (DN) du Ministère de la Santé Publique (fonctionnement, intrants alimentaires et campagne de distribution de la vitamine A et de l'albendazole). Les allocations sensibles à la nutrition ont estimées à 250 milliards de francs CFA, représentant 93,2 % du volume total des allocations budgétaires de nutrition.
- **Une insuffisance des allocations et dépenses totales de nutrition par habitant** entraine une forte charge au niveau des ménages nigériens ;
- **La proportion des allocations et dépenses budgétaires totales de nutrition au Niger par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) est très faible** et pratiquement stagnante pour les deux années ;
- **Les interventions nutritionnelles** (notamment préventives, promotionnelles, de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant) et les interventions de protection sociale (transferts sociaux) **doivent être renforcées pour couvrir les ambitions réalistes** en termes d'interventions planifiées dans le plan de la PNSN et son Plan Multisectoriel 2017-2019.

Pour atteindre les cibles de nutrition et augmenter l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques en faveur de la nutrition, il y a lieu de :

- **Effectuer régulièrement le suivi budgétaire de l'Etat et des financements externes** qui ne passent pas par les budgets nationaux ;
- **Concevoir et orienter les investissements sensibles à la nutrition** de manière à viser des objectifs nutritionnels afin d'améliorer les résultats en matière de nutrition ;
- **Mettre en place une stratégie décisive pour augmenter le budget national alloué à la nutrition** à la fois pour les investissements spécifiques et « sensibles » de nutrition ;
- **Concevoir un programme nutrition à faire figurer dans la liste des programmes budgétaires**, soit d'un sous compte dédié à l'enregistrement des crédits en faveur de la nutrition dans la nouvelle programmation budgétaire qui a démarré en 2018 ;
- **Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs politiques et des PTFs afin qu'ils augmentent davantage leurs décaissements en faveur des interventions spécifiques ;**



- **Amener les allocations budgétaires de l'Etat à 15 % du financement du second Plan d'Action de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle** tel que recommandé par la Coordinatrice du Mouvement SUN lors de sa mission au Niger en Décembre 2019. **L'analyse de l'adéquation avec le budget de 2017 du Plan d'action de la PNSN n'a pas été retenue** pour une forte sous-estimation du budget de l'engagement 3 relatif au développement rural. **De même les lignes des allocations budgétaires 2017 ne sont pas détaillées** surtout pour les projets / programmes et les informations additionnelles difficiles à obtenir auprès des différents Ministères, cette comparaison n'a pas été possible





1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La réduction de la malnutrition est reconnue comme une priorité mondiale et fait partie de l'un des Objectifs clés du Développement Durable (ODD2). Cependant, malgré un engagement mondial soutenu, les avancées sur la voie de la réalisation des ODD, particulièrement la réduction de la malnutrition, restent en deçà des attentes¹.

L'Afrique est de loin la région la plus durement touchée par des formes cumulées de malnutrition. Sur les 41 pays luttant contre trois (3) aspects de la malnutrition (1. le retard de croissance chez les enfants; 2. l'anémie chez les femmes en âge de procréer; 3. le surpoids chez les femmes), 73 % sont des pays africains².

Au Niger, comme dans la plupart des pays sahéliers, la malnutrition demeure également un problème majeur de santé et de développement³.

Afin d'apporter des changements significatifs à la situation nutritionnelle nationale, le Niger a souscrit, en plus des ODD à l'horizon 2020, à des engagements au niveau national et mondial dont les cibles nutrition de l'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) en 2012. Sur le plan mondial, le Niger a souscrit à :

1. La Déclaration d'Abuja d'avril 2001 stipulant qu'au moins 15 % du budget soit consacré à la santé ;
2. L'adhésion au Mouvement SUN (Scaling Up Nutrition ou « renforcement de la nutrition ») en juin 2011;
3. La Déclaration de Malabo en Juin 2014 stipulant qu'au moins 10 % du budget national soit consacré à l'agriculture et que la croissance annuelle de 6 % doit être atteinte;
4. L'initiative REACH (Renewed Efforts Against Child Hunger and undernutrition) en 2011 en vue de renforcer la gouvernance en nutrition, l'approche multisectorielle et la mise à échelle des interventions;
5. L'initiative AGIR (Alliance Globale pour l'Initiative Résilience) pour renforcer la résilience du pays face aux crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes.

Au niveau national, la stratégie pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole Durables, « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » a été adoptée par décret n°2012-139/PRN du 18 avril 2012. Cette initiative a pour objet principal de « mettre les populations Nigériennes à l'abri de la famine et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ».

Ainsi, le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) a la charge de la gouvernance du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable. A travers cette mission, le HC3N, soutenu par les partenaires au développement, a coordonné l'élaboration d'une Politique Nationale multisectorielle de Sécurité Nutritionnelle (PNSN) et de son plan d'actions chiffré. La PNSN et son plan d'actions ont été adoptés par décret 2018-794/PRN du 15 novembre 2018. Des instances multisectorielles de gouvernance de la nutrition ont été mises en place pour assurer les fonctions de planification conjointe, de coordination, de suivi-évaluation, de mise en œuvre, de recherche opérationnelle sur la base des leçons apprises et pour générer des nouvelles évidences.

1 United Nation : Objectifs de développement durable (ODD). <https://www.un.org>.

2 Idem

3 INS Niger : Rapport de nutrition au Niger. www.stat.niger.org.



Outre les conséquences humaines, sociales dévastatrices, la malnutrition engendre des pertes économiques considérables. Des études sur le coût de la faim ont montré que la malnutrition infantile entraînait une perte économique importante : Burkina Faso (6,4 % du PIB en 2012), Ghana (7,7 % du PIB en 2012), Tchad (9,6 % du PIB en 2012), Mali (4,1 % du PIB en 2013) et Niger (7 % du PIB en 2017)⁴.

L'importance d'une bonne nutrition pour la santé et l'économie des pays est reconnue depuis de nombreuses années, soulignant la nécessité d'accroître les fonds alloués au secteur de la nutrition et de suivre la rentabilité des ressources financières consacrées à la nutrition dans les programmes nationaux. Cependant, suivre les flux de ressources financières en nutrition n'est pas aisé, principalement en raison de leur nature multisectorielle. Bien que la plupart des dépenses spécifiques de nutrition soient engagées dans le secteur de la santé, les dépenses contribuant à la nutrition concernent également les secteurs responsables de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la protection sociale, de l'alimentation et de l'agriculture⁵.

Le financement de la nutrition et l'analyse budgétaire sont généralement reconnus comme un processus délicat. En 2015, le Mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) a mis en place une approche en trois (3) étapes pour permettre aux pays d'évaluer les ressources consacrées à la nutrition dans leurs budgets nationaux. Les estimations dans la plupart des pays où l'exercice a été réalisé ont montré une insuffisance inquiétante des niveaux de financement de la nutrition et le besoin urgent de mobiliser des ressources supplémentaires et de les rentabiliser davantage⁶.

Au Niger, le gouvernement a pris l'engagement lors du lancement de la PNSN de porter à au moins 15 % le financement domestique du coût dudit Plan d'Action. Le respect de cet engagement exige la connaissance de la part de financement dédié à chaque secteur contributif en faveur de la nutrition. Dans ce cadre, le HC3N et ses partenaires se sont engagés dans la conduite de l'analyse budgétaire du financement public de la nutrition pour les exercices 2016 et 2017.



4 WFP : Le coût de la faim en Afrique-Niger.

5 *Scaling up Nutrition*. Enquête sur la nutrition sur les budgets. <https://scalingupnutrition.org>

6 Idem



2 OBJECTIFS ET RÉSULTAT ATTENDUS

2.1 OBJECTIFS

L'objectif global de la présente étude est d'analyser les allocations budgétaires et les dépenses annuelles de l'Etat dédiées à la nutrition (interventions spécifiques et sensibles) au cours de la période 2016 à 2017. D'une manière plus spécifique, il s'agira de :

- Evaluer les allocations et dépenses budgétaires annuelles de nutrition ;
- Evaluer la répartition des allocations et dépenses budgétaires totales de nutrition par sources de financement ;
- Evaluer la répartition des dépenses budgétaires totales de nutrition entre les interventions spécifiques et « sensibles » à la nutrition ;
- Déterminer la part de la contribution des différents Ministères dans les dépenses budgétaires totales de la nutrition ;
- Evaluer la répartition des dépenses budgétaires totales de nutrition par secteur thématique.

2.2 RÉSULTATS ATTENDUS

- Le niveau des allocations et des dépenses budgétaires annuelles de nutrition est connu ;
- La répartition des allocations et dépenses budgétaires totales de nutrition est connue selon la source de financement ;
- La répartition des dépenses budgétaires totales de nutrition entre des interventions spécifiques et « sensibles » à la nutrition est connue ;
- La part des différents Ministères dans les dépenses budgétaires totales de la nutrition est déterminée ;
- La répartition des dépenses budgétaires totales de nutrition par secteur thématique est rendu disponible ;
- Un rapport de l'étude du suivi des financements de l'Etat en faveur de la nutrition est disponible et partagé.

Ces résultats attendus contribuent⁷ également à la réponse à la question N°4 du Plan Cadre d'Analyses (PCA) 2019-2020 de la PNIN qui s'intitule « **Quel est l'état des investissements financiers dans le domaine de la nutrition au Niger et ont-ils évolué conformément aux besoins budgétaires définis dans le plan d'action multisectoriel de la PNSN ?** ».

⁷ L'étude en cours sur la cartographie des donateurs soutenue par la Délégation de l'Union Européenne complètera entre autre la réponse à cette question



3 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

3.1 GUIDE D'ORIENTATION

La revue des analyses budgétaires et des dépenses publiques au Niger s'est basée sur la méthodologie consensuelle proposée par le Secrétariat de SUN au niveau mondial, dont le processus se fait en cinq (5) étapes :

Etape 1 - Planification : (i) Formuler les objectifs de l'exercice afin de bien identifier les allocations budgétaires pertinentes pour la nutrition ; (ii) Etablir un plan de travail et une estimation du budget ; (iii) S'informer sur la situation nutritionnelle et les allocations budgétaires ; (iv) Définir la portée pour délimiter le champ de programmes de nutrition ; (v) Mettre en place un dispositif de mise en œuvre de l'exercice ; (vi) enfin faire le lancement de l'exercice.

Etape 2 - Collecte des données : (i) Identifier les sources de données ; (ii) Extraire les données dans le document du budget en se basant sur le libellé de la ligne budgétaire ou tel que mentionné dans le document du budget (en précisant le secteur, la structure de mise en œuvre, le type de financement, les allocations, les dépenses, la nature des dépenses et le type d'administration) ; (iii) Rechercher des informations additionnelles sur la ligne budgétaire, sur le secteur thématique et la typologie.

Etape 3 - Validation des données : (i) Valider les lignes budgétaires ; (ii) Evaluer clairement quelles sont les allocations budgétaires spécifiques à la nutrition, les allocations budgétaires contribuant à la nutrition et les investissements favorables à la nutrition ; (iii) Attribuer une mesure du budget alloué aux programmes qui sont spécifiques à la nutrition (100 %), et une allocation raisonnable pour les programmes dits « sensibles » contribuant à la nutrition (10 %, 25 % et 75 %).

Etape 4 - Analyse des données : (i) Allocations ou dépenses totales de nutrition ; (ii) Taux d'exécution des allocations totales de nutrition et par Ministère ; (iii) Allocations et dépenses nationales totales de nutrition par rapport au budget total national ; (iv) Allocations et dépenses totales de nutrition par habitant ; (v) Pourcentage des allocations et dépenses totales de nutrition par rapport au PIB ; (vi) Allocations et dépenses totales de nutrition par secteur thématique ; (vii) Ratio des allocations ou dépenses spécifiques de nutrition par rapport à celles sensibles à la nutrition.

Etape 5 - Finalisation et Dissémination des résultats : (i) Détermination des messages claires ; (ii) Identification du type d'auditoire.

3.2 DÉROULEMENT DE L'EXERCICE

3.2.1 ETAPE 1 : PHASE DE PRÉPARATION

- **Elaboration des termes de références (TDR), budgétisation et plan de travail**

Les TdRs pour l'analyse budgétaire des allocations et dépenses en nutrition de l'Etat ont été initiés par les responsables de la Cellule Nutrition du Haut-Commissariat à l'initiative 3N (HC3N) en collaboration avec le Point Focal SUN (*Scaling Up Nutrition*) du Ministère de la Santé Publique (MSP) et les Assistances Techniques de l'Union européenne (Sécurité alimentaire/filets sociaux, PNIN et FIRST/FAO). Ces TdRs ont été validés par les membres du Comité Technique de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSN). Les TdRs finaux ont servi de base pour recruter un consultant afin d'accompagner le processus.



- **Rencontres du comité technique de suivi de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CT/PNSN) et son plan d'action**

La Cellule Nutrition du HC3N a organisé deux (2) rencontres du CT/PNSN dans le cadre de la préparation de l'exercice sur l'analyse des allocations budgétaires et des dépenses publique liées à la nutrition.

Le CT/PNSN est l'organe consultatif et d'orientation en charge du suivi technique de la mise en œuvre du PNSN et de son plan d'action multisectoriel, composé des représentants des principaux secteurs contributifs et responsables des engagements de la PNSN, donateurs et partenaires techniques et financiers (PTF), des organisations de la société civile et des ONGs, des points focaux des différents secteurs du réseau SUN. Ce Comité a été mis en place par Arrête N°001 du 1^{er} Mars 2019.

La première rencontre a été le lancement de l'Etude le 23 octobre 2019. L'objectif était d'informer et sensibiliser toutes les parties prenantes sur l'importance de réaliser cet exercice pour le Niger. Les discussions ont permis d'aboutir à un consensus sur les objectifs globaux et la portée de l'exercice, à savoir :

- **La nécessité d'un meilleur suivi des investissements en matière de nutrition a été approuvé par tous ;**
- **La principale source des données retenue a été le budget national. Et au besoin, les programmes/projets financés par l'Etat au niveau des différents Ministères et ceux des PTFs inscrits sur le budget national ;**
- **La couverture temporelle était 2016 et 2017 ;**
- **La couverture budgétaire a porté sur les allocations et les dépenses ;**
- **La couverture géographique concerne le plan national et il ne sera pas inclus dans les budgets spécifiques des régions ;**
- **Pour la couverture des interventions, la portée étant multisectorielle, le PNSN a été utilisée comme point de départ pour définir la gamme des secteurs et des programmes de nutrition**

Au cours de cette rencontre, l'UNICEF a saisi l'occasion pour informer les participants que le Ministère des finances (MF) a déjà commencé les préparatifs pour le processus budgétaire de l'année suivante. A cet effet, la Direction des Informations financières (DIF) du MF avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'UNICEF a planifié une série de formation à l'endroit des cadres de la Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM), de la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP), de la Cours des Comptes et des parlementaires sur l'outil BOOST [UNICEF].

BOOST est un outil de traitement de données qui recueille auprès des services administrateurs des données des finances publiques, établit les données détaillées sur les dépenses publiques et les présente sous une forme simple, facilement utilisable. Les chercheurs, les responsables publics et les citoyens ordinaires peuvent ensuite utiliser BOOST pour examiner les tendances de l'affectation des ressources publiques, analyser les sources potentielles d'efficacité/inefficacité et devenir mieux informés sur la manière dont est financée la prestation des services publics⁸.

8 Scaling up nutrition. Budget analysis for nutrition : a guidance note for countries.



Pour faire le lien entre l'analyse des allocations budgétaires et des dépenses publiques en nutrition et la démarche établie par la DIF, les membres du CT/PNSN ont jugé utile à ce que le consultant recruté et deux autres personnes du HC3N puissent suivre la formation sur l'outil BOOST, prévue à Tillabéry du 11 au 15 novembre 2019.

Lors de la deuxième rencontre du CT/PNSN, le plan de travail établi par le consultant a été discuté et validé. La méthodologie SUN sur l'analyse de suivi des investissements en cinq (5) étapes a été présentée aux membres du CT/PNSN par le consultant et les mots clés ont été identifiés. Les discussions faisant suite, il a été décidé que le dispositif national de mise en œuvre de l'exercice va être composé de deux comités au lieu de trois comme recommandé par le Secrétariat SUN :

- Le CT/PNSN a joué le rôle du comité de pilotage de l'exercice, en charge des orientations, suivi et validation de chacune des différentes étapes du processus ;
- La mise en place « d'un groupe de référence » qui va travailler en étroite collaboration avec le consultant, composé des PFN des différents secteurs y compris le MFP, d'un représentant du HC3N, de deux représentants des PTF (UNICEF, ACF) et d'un représentant de la plateforme Nationale d'Information pour la Nutrition (PNIN). Au besoin, le groupe peut faire appel à des personnes ressources. Ce groupe est en charge de la collecte et analyse des données et rend compte régulièrement au CT/PNSN.
- **Atelier de renforcement des capacités sur l'outil BOOST**

L'atelier de renforcement des capacités sur l'outil « BOOST » auquel a participé le consultant et deux cadres du HC3N du 11 novembre au 15 novembre 2019 a pour objectif principal de mettre à la disposition des services techniques de l'ETAT, un outil permettant de faire des analyses pertinentes des données budgétaires.

Au cours de cette formation, les deux bases 2016 et 2017 ont été constituées grâce à l'outil BOOST. Le travail a consisté à la décomposition des imputations budgétaires afin d'extraire tous les différents codes contenus dans son imputation de vingt deux (22) caractères. Ensuite, les libellés de ces codes ont été insérés dans la base de données présentée sur Microsoft Excel avec une interface utilisateur frontale consistant en un tableau croisé dynamique. Les dépenses du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor sont présentées selon les classifications administratives, par programme fonctionnelle, économique et additionnelles. La décomposition du budget des moyens est synthétisée dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Nomenclature de la dépense de Budget de l'Etat et Codification

Domaine de codification	Codification	Description
Titre	Codifié sur 1 caractère à partir de la 1 ^{ère} position (1,1)	Grandes catégories de nature des dépenses
Secteur	Codifié sur 1 caractère à partir de la 4 ^{ème} position(4,1)	Domaine d'intervention ou le secteur d'activités
Localisation Principale	Codifié sur 1 caractère à partir de la 5 ^{ème} position (5,1)	L'implantation administrative pour les entités administratives et sur la couverture spatiale pour les programmes et projets
Type de Structure	Codifié sur 1 caractère à partir de la 6 ^{ème} position (6,1)	Le type de la structure
Structure	Codifiée sur 2 caractères à partir de la 7 ^{ème} position(7,2)	La structure destinataire ou gestionnaire de la dépense pour les entités administratives et indique le numéro d'ordre pour les programmes et projets



Sous-structure	Codifiée sur 2 caractères à partir de la 9 ^{ème} position(9,2)	Rang d'une sous structure pour les entités administratives et désigne l'année pour les programmes et projets
Région	Codifiée sur 2 caractères à partir de la 11 ^{ème} position (11;2)	L'emplacement géographique des entités administratives, des programmes et projets.
Classification administrative Elle a pour objet de présenter les dépenses budgétaires selon les services ou groupes de services chargés de leur gestion. Elle permet d'identifier la hiérarchie du service chargé de l'exécution de la dépense et de préciser son degré d'autonomie, ainsi que sa situation géographique. Elle comprend 2 niveaux : la section et le chapitre.		
Section	Codifiée sur 2 caractères à partir de la 2 ^{ème} position(2,2)	Ministère ou l'institution destinataire ou gestionnaire de la dépense
Chapitre	Codifié sur 11 caractères à partir de la 2 ^{ème} position(2,11);	Service, groupe de service ou programme
Classification économique La classification économique de la nomenclature budgétaire est cohérente avec le plan comptable général de l'État. Elle est constituée de l'article et du paragraphe		
Article	Codifié sur 2 caractères à partir de la 18 ^{ème} position (18,2)	Identification du compte par nature du plan comptable général de l'État
Paragraphe	Codifié sur 1 caractère à partir de la 20 ^{ème} position(20,1),	Subdivision de l'article précisant la nature de la dépense 3 ^{ème} caractère du compte par nature En vue d'assurer une identification plus détaillée de la nature de la dépense, une subdivision du paragraphe en ligne est introduite
Ligne	Codifié sur 2 caractères à partir de la 21 ^{ème} position(21,2)	1 ^{er} représente le compte élémentaire par nature et le dernier est issu d'une numérotation libre des lignes au sein du paragraphe
Classifications additionnelles Elles permettent de distinguer les dépenses par catégorie, par bénéficiaire et par mode de financement.		
Groupe de Bailleurs de Fonds	Codifié sur 1 caractère à partir de la 13 ^{ème} position (13,1)	Le groupe du bailleur de fonds assurant le financement de la dépense
Bailleurs de Fonds	Codifié sur 2 caractères à partir de la 14 ^{ème} position(14,2)	L'identité du bailleur de fonds
Type de Financement	Codifié sur 2 caractères à partir de la 16 ^{ème} position (16,2)	Sur la nature et la source du financement.

Source : Guide de formation BOOST DIF/MF

• Les secteurs concernés

Les secteurs inclus sont ceux impliqués dans la PNSN (figure 1), il s'agit du:

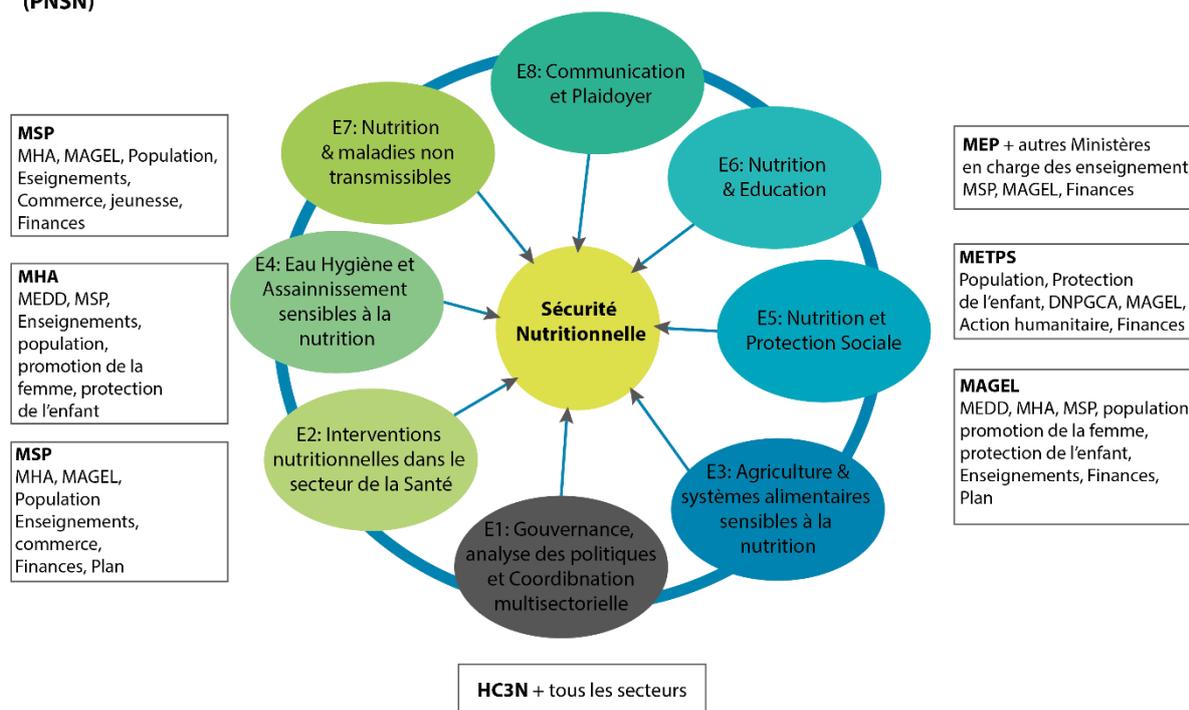
1. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ;
2. Ministère de la Santé Publique ;
3. Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques ;
4. Ministère du Plan ;
5. Ministère des Enseignements Secondaires ;
6. Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;
7. Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Éducation Civique ;
8. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;



9. Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ;
10. Ministère de la Population ;
11. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens) ;
12. Premier Ministre.

Figure 1 : Ministères impliqués dans la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (source : PNSN)

Redevabilité des Secteurs pour promouvoir les actions multisectorielles et Multi-acteurs pour la nutrition (PNSN)



Source : Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle

3.2.2 ETAPE 2 : PHASE D'EXTRACTION DES DONNÉES

La base des données BOOST 2016 et 2017 a été utilisée pour extraire les informations ayant permis de renseigner le fichier Excel du Mouvement SUN. Telle que décrite dans la base des données, la nomenclature du budget de l'Etat actuelle ne permet pas de tracer directement les allocations et les dépenses en nutrition. Ainsi, l'identification des lignes budgétaires par la recherche des mots clés couramment utilisés dans le domaine de la nutrition n'a pas donné de résultats satisfaisants.

Comme il a déjà été mentionné lors de l'analyse des allocations budgétaires en nutrition au Burkina Faso en 2015⁹, les éléments donnant la destination de l'allocation/dépense (section et chapitre) ou les éléments décrivant la nature ou l'objet de l'allocation/dépense (titre, article, paragraphe) ne suffisent pas à cerner le suivi des investissements en nutrition. Par destination, aucun ministère ou institution (section) ou structure (chapitre) n'est destinataire à lui seul des crédits dédiés à la nutrition.

9 Unicef. Analyse du financement public de la nutrition au Burkina Faso 2016-2018.



L'extraction des données a été faite ligne par ligne dans chaque Ministère pour identifier les lignes budgétaires spécifiques et sensibles à la nutrition. Les programmes ou projets par secteur ministériel de la PNSN ont servi de base pour orienter l'identification des lignes budgétaires en nutrition dans le budget de l'Etat.

La nature des dépenses (article, paragraphe) est constituée : (i) des immobilisations incorporelles ; (ii) des investissements ; (iii) des infrastructures ; (iv) des mobiliers et matériels ; (v) des acquisitions de bien et service ; (vi) des subventions d'exploitation ; (vii) des autres transferts courants. Dans ces conditions, il est difficile avec certitude de faire l'estimation de la dépense en nutrition.

Cependant, avec le budget programme dont l'application a commencé en 2018, la nomenclature a l'avantage de permettre le suivi de toute intervention à condition qu'elles soient codifiées au préalable au niveau des programmes ou au niveau de la fonction. Il s'agit là d'une opportunité pour les acteurs de la nutrition de faire un plaidoyer pour l'intégration soit (i) d'un programme nutrition dans la liste des programmes budgétaires, soit (ii) d'un sous-compte dédié à l'enregistrement des crédits pour la nutrition dans l'une des fonctions de la dépense publique.

3.2.3 ETAPE 3 : VALIDATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les lignes budgétaires retenues par le groupe de référence ont été revues et validées par le CT/PNSN le 3 décembre 2019.

L'avis des acteurs sectoriels a été pris en compte lors d'un second atelier de deux (2) jours, co-organisé par HC3N et l'INS/PNIN, qui a eu lieu le 26 et 27 décembre 2019. L'atelier a réuni tous les points focaux des secteurs mais aussi les représentants des Directions des Ressources Financières et Matérielles (DRFM) et ceux des Directions des Etudes et de la Programmation (DEP).

Lors de cet atelier, les lignes budgétaires retenues au premier atelier ont été analysées et validées secteur par secteur. Pour les lignes budgétaires à contour flou, il a été demandé aux secteurs concernés de prendre note et de chercher toutes les informations additionnelles. La deuxième journée de l'atelier a consisté à la catégorisation et pondération des lignes budgétaires en se référant aux directives du Secrétariat SUN.

La catégorisation a permis de classer les lignes budgétaires en trois (3) catégories : « spécifique », « sensible » et « investissement favorable à la nutrition » (Figure 2).

- A été considérée comme spécifique à la nutrition, une ligne budgétaire orientée vers un objectif principal de nutrition et/ou ayant un impact évident sur un déterminant direct de la nutrition maternelle et infantile au Niger, en se basant sur la littérature et l'analyse causale de la malnutrition dans le pays¹⁰.
- Lorsqu'une ligne budgétaire montre clairement un impact sur un déterminant indirect de la nutrition maternelle et infantile, cette ligne budgétaire est considérée comme sensible à la nutrition. Dans ce cas, uniquement le montant destiné au programme ou intervention elle-même est pris en compte¹¹.
- Cependant, dans le cas où une ligne budgétaire est reconnue susceptible de contribuer à l'amélioration de la nutrition, mais le chemin d'impact est long et incertain, elle est classée dans la catégorie « investissement favorable ». Cette catégorie n'a pas été comptabilisée dans les allocations totales de nutrition mais documentée¹².

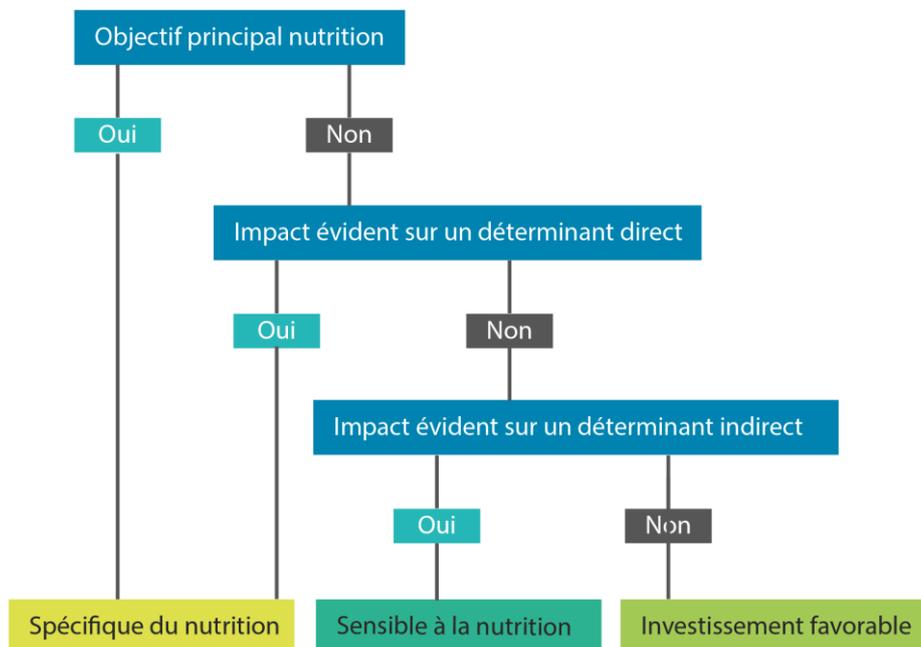
10 Scaling up nutrition. Budget analysis for nutrition : a guidance note for countries.

11 Idem

12 Idem



Figure 2 : Cadre conceptuel de catégorisation des lignes budgétaires pro-nutrition



Source : Scaling up nutrition, « Budget analysis for nutrition : a guidance note for countries »

A la suite de la validation des lignes budgétaires retenues et de leur catégorisation, des pourcentages leur ont été attribués, représentant le niveau de contribution en termes d'impact à la nutrition.

Les lignes budgétaires spécifiques étant clairement définies comme ayant un objectif premier sur la nutrition et/ou orientées vers les causes principales et immédiates de la malnutrition, une pondération de 100 % leur a été affectée, ce qui signifie que la totalité du montant est prise en compte.

En revanche, des taux de 10 %, 25 % et 50 % ont été appliqués aux lignes budgétaires classées comme sensibles à la nutrition, en fonction du degré de sensibilité estimé (respectivement faible, moyen, et fort). Ces taux ont été déterminés de façon consensuelle par l'ensemble des participants, en se basant sur les résultats attendus (impact théorique à travers les évidences scientifiques et la situation nutritionnelle) et la population cible (les bénéficiaires directs et indirects).

- **Recherche des informations additionnelles**

Le consultant a contacté individuellement les responsables des Directions techniques en charge de la mise en œuvre de ces lignes budgétaires afin d'avoir la description complète des lignes retenues, notamment les différentes composantes ou activités mises en œuvre, les objectifs, les bénéficiaires, les résultats attendus, et l'estimation (en pourcentage) de la composante nutrition, le cas échéant. Uniquement la proportion orientée vers une activité sensible ou un investissement à la nutrition a été considérée dans l'analyse. Par exemple, le projet d'appui au programme spécial de sécurité alimentaire au sein du Ministère de l'agriculture et de l'élevage comporte les composantes suivantes : (1) les infrastructures communautaires, (2) l'appui aux activités agricole, d'élevage et de pêche ; (3) les mesures d'accompagnement par la mise en place des intrants agricoles ; (4) la formation du développement communautaire par la micro finance. Seules les deux dernières composantes ont été considérées comme sensibles à la nutrition. La recherche d'informations additionnelles a permis de déterminer la proportion de financement de chacune



des composantes pour les exercices 2016 et 2017.

Cette phase a permis également de faire la distinction entre les montants dédiés réellement aux activités liées à la nutrition et ceux axés sur la gestion, la supervision, les équipements, la logistique, les salaires, etc. Par exemple, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage comporte une ligne « programme d'appui au développement agricole de l'Irhazer, du Tamesna ». La réalisation des activités comme l'appui à l'amélioration de la production animale représente 90 % du budget ; les 10 % restants sont consacrés au suivi-évaluation du projet et n'ont pas été considérés.

• Limites de l'étude

La présente étude a été confrontée à quelques difficultés, notamment pour la collecte des données, notamment la difficulté à collecter les informations budgétaires 2016 et 2017 sur les projets et programmes exécutés dans les différents départements ministériels. La nomenclature budgétaire en vigueur au Niger pendant la période d'analyse n'était pas favorable à une analyse des financements publics de la nutrition. En effet, la loi de finance est structurée en destination de la dépense (Section et chapitre) et en nature ou l'objet de la dépense (Titre, article, paragraphe et rubrique). De ce fait, il est possible que certaines dépenses budgétaires destinées à l'amélioration de la nutrition des populations en 2016 par exemple n'aient pas été capturées.

De même, l'analyse de l'adéquation avec le budget 2017 du Plan d'action de la PNSN a été faite mais n'a pas été incluse à cause des incohérences liées probablement à la forte sous-estimation du budget de l'engagement 3 lié au développement rural et la non précision des lignes des allocations budgétaires 2017 surtout pour les projets et programmes.

3.2.4 ETAPE 4 : ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les différentes analyses ont été effectuées à partir de la matrice Excel de l'outil BOOST ayant servi à la collecte des données. L'utilisation du tableau croisé a permis de régénérer tous les résultats obtenus selon le plan d'analyse suivant :

1. Allocations ou dépenses totales de nutrition ;
2. Taux d'exécution des allocations totales de nutrition (et par ministère) ;
3. Allocations ou dépenses nationales totales de nutrition par rapport au budget total national ;
4. Allocations ou dépenses totales de nutrition par habitant ;
5. Pourcentage des allocations ou dépenses totales de nutrition par rapport au PIB ;
6. Allocations ou dépenses totales de nutrition par secteur thématique ;
7. Ratio des allocations ou dépenses spécifiques de nutrition par rapport à celles sensibles à la nutrition ;
8. Ratio du financement domestique par rapport au financement externe ;
9. Evolution des allocations et dépenses totales de nutrition 2016 et 2017 ;
10. Evolution des allocations et dépenses de nutrition par ministère 2016 et 2017 ;
11. Allocations ou dépenses totales de nutrition par ministère ;
12. Allocations ou dépenses spécifiques de nutrition par ministère ;
13. Allocations ou dépenses sensibles à la nutrition par ministère.

Les secteurs thématiques sont ceux retenus dans la PNSN et présenté sous forme d'engagements. Il s'agit de :

- L'engagement 1 : Gouvernance et coordination multisectorielle de la nutrition ;
- L'engagement 2 : Interventions nutritionnelles dans le secteur de la santé ;



- L'engagement 3 : Agriculture et système alimentaire sensibles à la nutrition ;
- L'engagement 4 : Eau, Hygiène et assainissement sensibles à la nutrition ;
- L'engagement 5 : Nutrition et protection sociale ;
- L'engagement 6 : Nutrition et Education ;
- L'engagement 7 : Nutrition et Maladies non transmissibles ;
- L'engagement 8 : Communication et plaidoyer pour la nutrition.

Deux sources de financement ont été identifiées dans le budget de l'Etat :

- Le financement domestique qui regroupe le financement propre de l'Etat (100 %) et la contribution propre de l'Etat comme contrepartie dans le cadre d'un projet ou d'un programme appuyé par un bailleur de fond ;
- Le financement externe passant par le trésor public qui regroupe globalement les emprunts projets et les dons projets.

Le budget et dépenses alloués à la nutrition dans le budget de l'Etat ont été aussi comparés en fonction des prévisions du plan d'action de la PNSN pour 2017.

Les résultats obtenus ont été validés à plusieurs reprises par le groupe de référence restreint. Le rapport final a été validé par les membres du CT/PNSN élargi à d'autres personnes ressources.







4 RÉSULTATS

4.1 NOMBRE DE LIGNES BUDGÉTAIRES IDENTIFIÉES PAR MINISTÈRE

Au total, 156 lignes budgétaires sur 2 811 en 2016 pro-nutrition et 174 sur 3 056 en 2017 ont été identifiées au sein de 12 Ministères (Tableau 2).

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) et le Ministère de la Santé Publique (MSP) avaient le plus de lignes budgétaires pendant la période considérée. En 2016, le Ministère du Plan et le Ministère des Finances étaient jumelés, de même pour le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant et le Ministère de la Population. Cette situation explique pourquoi il n'y a aucune ligne budgétaire pour deux (2) Ministères (MP et MPF/PE).

D'autres lignes budgétaires (au nombre de 37) ont été classées « investissement favorable » et n'ont pas été pris en compte dans les allocations et dépenses budgétaires totales de nutrition mais mentionnées dans le rapport.

Tableau 2 : Répartition des lignes budgétaires par Ministère

Ministères	Nombre total de lignes budgétaires pro nutrition		Nombre total de lignes budgétaires	
	2016	2017	2016	2017
Premier Ministère	7	4	181	148
Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques	9	7	148	145
Ministère du Plan	-	-	-	185
Haute autorité à l'initiative 3N	-	2	89	51
Ministère des Finances	4	2	757	795
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	30	48	477	457
Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable	10	6	203	201
Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Éducation Civique	5	7	190	193
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	6	6	186	184
Ministère de la Santé Publique	64	64	352	346
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant	-	10	-	104
Ministère de la population	15	14		
Ministère des Enseignements Secondaires	3	3	89	102
Total	153	173	2811	3056

Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

4.2 ALLOCATIONS TOTALES DE NUTRITION PAR SOURCES DE FINANCEMENT

Le volume des allocations budgétaires totales de nutrition au Niger s'élève à environ 267,9 milliards de francs CFA pour la période 2016-2017 dont 83,6 milliards en ressources propres (tableau 3). Le volume des allocations budgétaires dédiées à la nutrition a diminué de 19,1 % de 2016 à 2017 (tableau 3). Cette baisse a été observée plus pour les ressources externes passant par le trésor public (25,5 %) que pour les ressources propres (4,8 %). Ce constat s'explique probablement par le changement des priorités au niveau de l'Etat. Ces dernières années, au vue de l'insécurité grandissante dans le pays, les fonds de l'Etat sont plus orientés vers les priorités sécuritaires aux dépens des priorités des services sociaux de base. En plus, l'année 2016 a été une année de crise alimentaire et nutritionnelle et 2017 une année d'élection présidentielle.



Selon l'analyse, les financements externes ont occupé une place importante dans le budget de l'Etat : 115,6 % et 68,8 % respectivement pour la période 2016-2017.

Les principaux groupes de bailleurs de fonds étaient :

- Les multilatéraux (par exemple le Fonds Européen de Développement, le Programme des Nations Unies pour le Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Islamique de Développement, Banque Ouest Africaine de Développement) ;
- Les bailleurs de fonds bilatéraux membres club de paris (par exemple l'Irak, Export Import Bank, Agence Française de Développement) ;
- les bailleurs de fonds bilatéraux non membres club de paris (par exemple les fonds Saoudiens de développement, KFW, Danemark, Italie) ;
- Autres groupes de bailleurs de fonds comme l'Espagne, le Fond Mondial.

Les dépenses totales de nutrition au Niger pour la période 2016-2017 s'élèvent à environ 157 milliards de francs CFA dont 59 milliards pour les ressources propres de l'Etat (tableau 3).

Tableau 3 : Allocations budgétaires et dépenses totales de nutrition par sources de financement (2016 -2017)

Allocations budgétaires	2016	2017	2016-2017
Allocations budgétaires de nutrition en milliards de FCFA (ressources totales)	157,12	108,39	265,51
Allocations budgétaires de nutrition en milliards de FCFA (ressources externes passant le trésor)	113,28	68,62	181,90
Allocations budgétaires de nutrition en milliards de FCFA (ressources propres)	43,84	39,77	83,61
Dépenses de nutrition en milliards de FCFA (ressources totales)	72,13	87,57	159,70
Dépenses de nutrition en milliards de FCFA (ressources externes passant par le trésor)	43,92	56,74	100,66
Dépenses de nutrition de nutrition en milliards de FCFA (ressources propres)	28,21	30,82	59,03

Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

4.3 TAUX D'EXÉCUTION DES ALLOCATIONS TOTALES DE NUTRITION PAR MINISTÈRE

Les taux d'exécution des financements domestiques sont plus élevés que pour les ressources externes pour les deux années d'étude (graphique 1). Ceci peut être du probablement aux procédures différenciées et complexes de mise à disposition et dépenses des financements de certains bailleurs de fonds.



Graphique 1 : Evolution du taux d'exécution des allocations totales de nutrition par sources de financement



Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

Selon les résultats de l'analyse budgétaire sur les ressources propres il y a des écarts importants entre les allocations budgétaires et les dépenses réelles de nutrition en 2016 et 2017 (graphique 1). Les taux d'exécution sont de 64 % en 2016 et de 77,5 % en 2017, notant une légère amélioration des dépenses budgétaires en 2017. En 2017, les Ministères sectoriels ont bénéficié d'une Assistance Technique du CRS-SNANAD dans le cadre de la formulation des Documents de Programmation Pluriannuelle de Dépenses (DPPD) dans le cadre de la réforme de l'UEMOA et la mise en place des indicateurs traceurs, principale conditionnalité pour l'aide budgétaire de l'Union Européenne.

Cependant, il y a des disparités entre les différents Ministères et des variations d'une année à l'autre. Les faibles taux d'exécution des allocations budgétaires ont été constatés dans deux (2) Ministères : Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable. Ceci peut s'expliquer probablement par le fait que ces deux (2) Ministères ont géré pendant la période plus de 90 % de ressources externes par rapport aux ressources propres de l'Etat. Enfin, il y a un taux d'exécution relativement faible au niveau du HC3N, la structure en charge de la coordination multisectorielle en nutrition. Ce constat a été expliqué par la libération tardive des crédits de l'Etat.

**Tableau 4 : Taux d'exécution des allocations totales de nutrition par Ministère (Ressources propres)**

Ministères	2016 (%)	2017 (%)	2016-2017 (%)
Premier Ministère	68,93	58,66	65,77
Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques	25,87	102,78	36,02
Ministère du Plan	-	73,79	73,79
Haut-Commissariat à l'Initiative 3N	30,00	37,96	33,77
Ministère des Finances	99,70	17,07	75,24
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	61,46	95,54	86,12
Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable	5,79	62,21	27,69
Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Éducation Civique	73,68	75,98	75,30
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	0,63	43,50	51,48
Ministère de la Santé Publique	74,91	74,62	87,59
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant	-	47,84	47,84
Ministère de la Population	60,10	26,39	51,70
Ministère des Enseignements Secondaires	90,22	93,67	91,93
Total	64,35	77,50	73,89

Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

4.4 ALLOCATIONS NATIONALES TOTALES DE NUTRITION PAR RAPPORT AU BUDGET TOTAL NATIONAL

Le budget total et le budget et dépenses totales en nutrition pour chaque Ministère est présenté dans le tableau 5.

Tableau 5 : Allocations et Dépenses nationales totales de nutrition par rapport au budget total national par Ministère

Ministères	2016 (en milliards de FCFA)			2017 en milliards de FCFA)		
	Budget total	Budget nutrition	Dépenses nutrition	Budget total	Budget nutrition	Dépenses nutrition
Premier Ministère	59,92	20,33	8,77	50,70	2,02	1,19
Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques	19,19	6,54	2,51	15,72	0,90	0,82
Ministère du plan*				41,47	0,41	0,02
Haut-Commissariat à l'Initiative 3N	4,27	1,67	0,25	5,77	0,06	0,02
Ministère des Finances	677,08	30,25	29,48	719,36	4,17	0,71
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	79,77	38,60	12,37	75,55	57,99	60,38
Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable	14,42	2,75	0,67	12,34	1,19	1,37
Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Éducation civique	140,32	1,43	1,05	133,94	6,26	3,45
Ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement	62,10	43,19	8,44	45,18	20,52	20,52
Ministère de la Santé Publique	84,35	11,68	8,93	103,24	13,60	10,78



Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant*				1,85	0,75	0,04
Ministère de la Population	2,61	0,24	0,15	3,52	0,08	0,02
Ministère des Enseignements Secondaires	35,30	0,44	0,40	50,90	0,43	0,41
Total	1179,33	157,12	73,02	1259,54	108,39	99,73

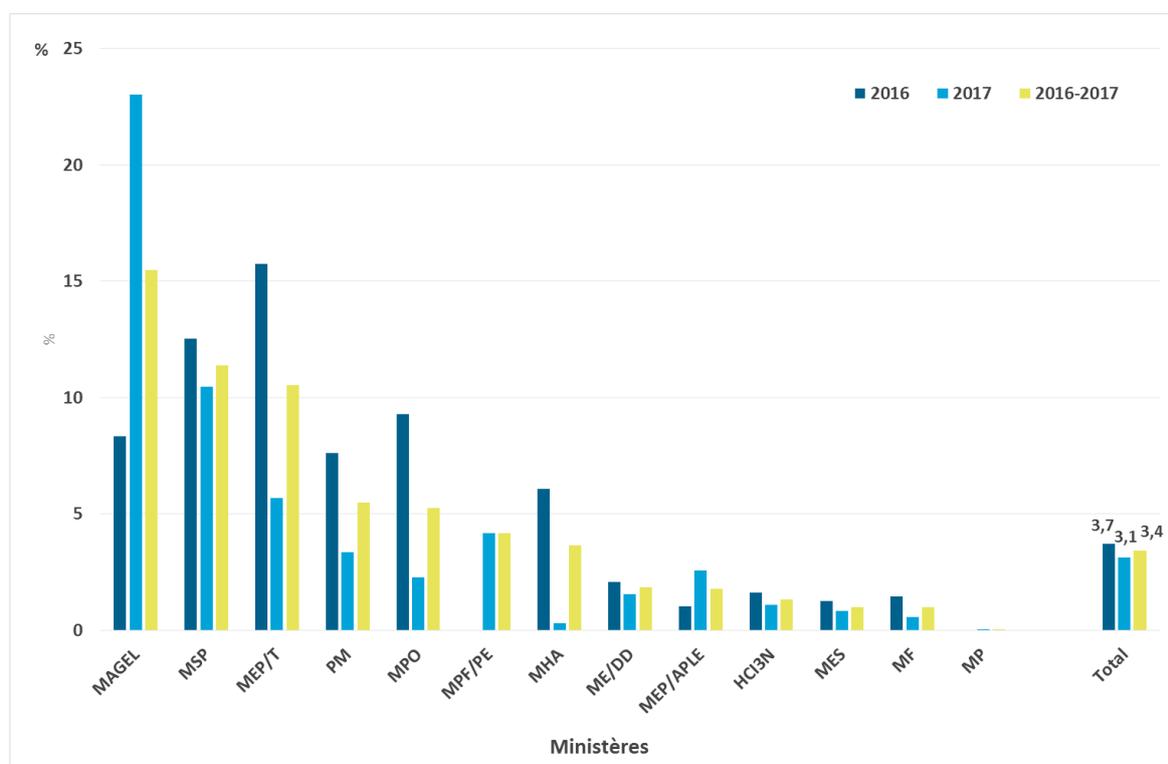
Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

*En 2016, le Ministère du Plan et le Ministère des finances étaient ensemble, de même le Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant et le Ministère de la population étaient regroupés.

Les allocations budgétaires sur ressources propres de l'Etat, dédiées à la nutrition représentent 3,41 % du budget total de l'Etat pour la période 2016-2017 (graphique 2). Cette proportion a varié très peu entre 2016 (3,1 %) et 2017 (3,7 %). Les allocations budgétaires des ressources externes étaient respectivement de 9,8 % en 2016 et 5,4 % en 2017 par rapport au budget total national et le global (7,5 %). Selon l'analyse budgétaire en nutrition couvrant la même période 2016-2018 au Burkina Faso, les allocations budgétaires dédiées à la nutrition étaient de 2,6 %.

Les ressources propres de l'Etat pour la nutrition ont été identifiées principalement dans quatre (4) Ministères : 1/ Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (8,3 % en 2016 et 23 % en 2017) ; 2/ Ministère de la Santé Publique (12,5 % en 2016 et 10,4 % en 2017) ; 3/ Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques (15,7 % en 2016 et 5,7 % en 2017) ; 4/ Premier Ministère (7,6 % en 2016 et 3,4 % en 2017). **Ces quatre (4) Ministères ont totalisé à eux seuls la moitié du budget total alloué à la nutrition.**

Graphique 2 : Répartition des allocations budgétaires de nutrition par rapport au budget total national (ressources propres)



Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances



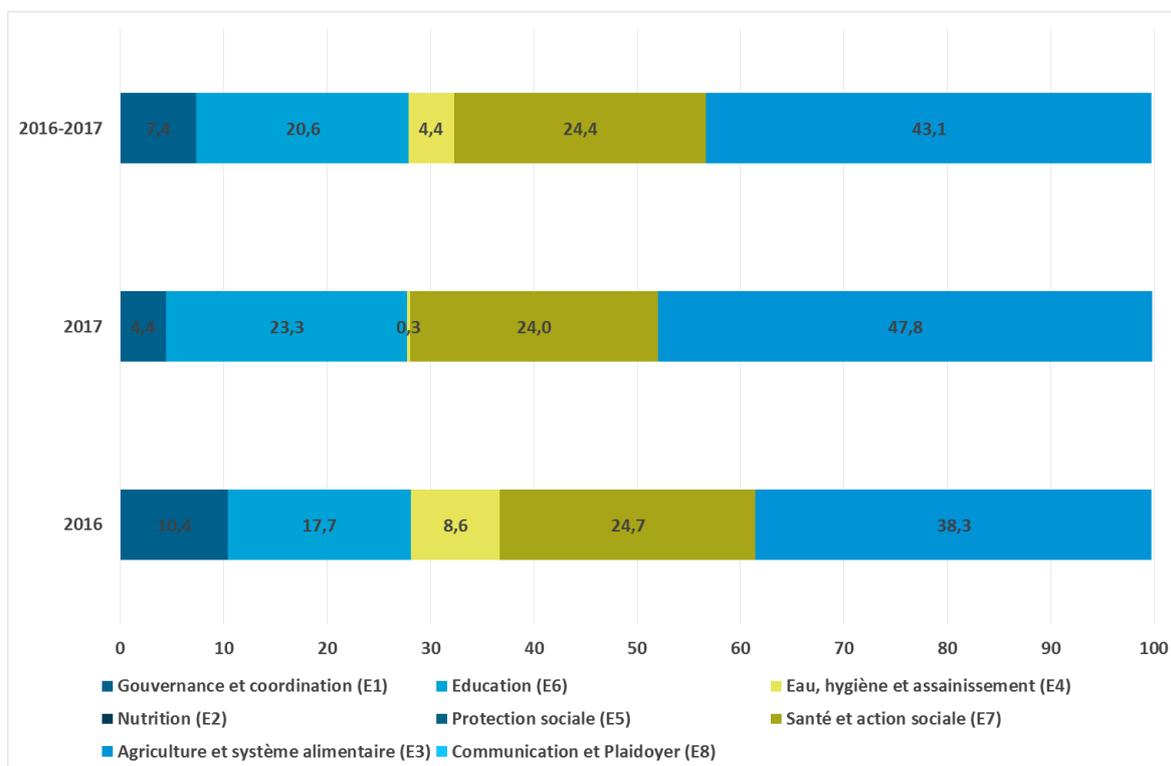
Le fait que le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) dispose de la plus grande part des allocations budgétaires favorables à la nutrition ne signifie pas qu'il optimise son potentiel en matière d'investissement pour la nutrition. Il existe encore des gaps importants en matière de diversification de la production et d'accroissement de la productivité plus particulièrement dans les filières des fruits et légumes, des légumineuses et des productions animales. Tout en gardant les efforts portant sur la quantité, il est important de plus et mieux investir dans la diversification de la production, la conservation, la transformation, la distribution et la commercialisation pour des régimes alimentaires sains (sûrs et nutritifs) et durables. Des lignes directrices nationales en matière d'alimentation peuvent orienter la diversification de la production afin de conduire par ricochet à la diversification de l'alimentation.

4.5 ALLOCATIONS OU DÉPENSES TOTALES DE NUTRITION PAR SECTEUR THÉMATIQUE

Les allocations budgétaires de nutrition ont été regroupées en huit (8) domaines sectoriels clés, tels qu'identifiés à travers les différents engagements dans la PNSN¹³. Ces engagements convrent les domaines suivants : Gouvernance et coordination, Agriculture et Systèmes alimentaires, Eau, Hygiène et Assainissement, Education, Protection sociale, Santé, Nutrition et Communication /plaidoyer.

A l'image de la distribution des allocations de nutrition par Ministère, quatre (4) secteurs thématiques étaient prédominants pour les ressources propres de l'Etat : 1/ L'agriculture et systèmes alimentaires ; 2/ La santé et action sociale ; 3/ L'éducation et la protection sociale (graphique 3).

Graphique 3 : Répartition des allocations budgétaires de nutrition par secteur thématique (ressources propres)



13 Unicef. Analyse du financement public de la nutrition au Burkina Faso 2016-2018



Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

Il existe une synergie des secteurs contributeurs à travers les différents engagements tel que recommandé dans la PNSN¹⁴.

Pour l'engagement 2 sur les interventions nutritionnelles dans le secteur de la santé, sur 8 Ministères (en référence à la PNSN), 2 seulement ont explicitement des lignes budgétaires (Ministère de la Santé Publique et Ministère des finances).

Pour l'engagement 3 en lien avec l'agriculture et les systèmes alimentaires sensibles à la nutrition, sur 9 Ministères, 4 Ministères ont des lignes budgétaires.

Pour l'engagement 4 en lien avec l'eau, hygiène et assainissement sensibles à la nutrition, sur 7 Ministères, les lignes budgétaires ont été identifiées uniquement dans le Ministère « lead » (Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement).

Pour l'engagement 5 en lien avec la nutrition et la protection sociale, sur 7 Ministères, la majorité des lignes budgétaires a été retrouvée au niveau de du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA) à la primature.

Concernant l'engagement 6 en lien avec la Nutrition et l'Éducation, tous les Ministères en charge de l'enseignement, de la formation et la recherche (Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques, Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Éducation Civique, Ministère des Enseignements Secondaires) ont des lignes budgétaires en nutrition sauf pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. À ce niveau, les projets/programmes tels que nommés n'ont pas permis d'identifier des lignes budgétaires en nutrition.

Pour l'engagement 7 sur la Nutrition et les Maladies Non Transmissibles, des lignes budgétaires en nutrition ont été identifiées dans trois (3) Ministères mais principalement au Ministère de la Santé Publique.

Les Engagements 1 sur la Gouvernance et la Coordination multisectorielle de la nutrition et 8 en lien avec la Communication et le Plaidoyer pour la nutrition sont transversaux. Pour le premier engagement, le budget du Haut-commissariat à l'initiative 3N a été pris en compte. En revanche, pour le huitième engagement, il est difficile d'identifier des lignes spécifiques à la nutrition.

Tableau 6 : Répartition des allocations budgétaires totales de nutrition par secteur thématique, par Ministère et par source de financement

Secteur thématique/Ministère	Allocations ressources externes (en milliards de FCFA)		Allocations ressources propres (en milliards de FCFA)	
	2016	2017	2016	2017
Gouvernance et coordination multisectorielle de la nutrition (Engagement 1)	3,97	-	0,07	0,06
Haut-commissariat à l'initiative 3N	3,97	-	0,07	0,06
Interventions nutritionnelles dans le secteur de la santé (Engagement 2)	0,015		12,12	0,03
Ministère de la Santé Publique	-		2,13	0,03
Ministère des Finances	0,015	0	9,99	0
Agriculture et systèmes alimentaires sensibles à la nutrition (Engagement 3)	0,015	0	9,99	0
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	31,95	40,59	6,64	17,39

14 Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle 2017-2025 au Niger.



Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable	2,45	1,00	0,30	0,19
Ministère des Finances	20,33	0	0,00	4,17
Ministère du Plan	0,00	0,39	0,00	0,03
Eau, Hygiène et Assainissement sensibles à la nutrition (Engagement 4)	39,42	20,38	3,77	0,14
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	39,42	20,38	3,77	0,14
Nutrition et Protection Sociale (Engagement 5)	15,78	-	4,56	2,02
Premier Ministre	15,78	0,00	4,56	2,02
Nutrition et Éducation (Engagement 6)	0,64	42,90	7,77	4,79
Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques	0,64	0,00	5,90	0,90
Ministère de l'Enseignement Primaire, l'Alphabétisation, de la promotion des langues nationales et de l'éducation civique	0,00	2,80	1,43	3,46
Ministère des enseignements secondaires	0,00	0,00	0,44	0,43
Nutrition et Maladies Non Transmissibles (Engagement 7)	1,10	3,47	8,69	10,94
Ministère de la Santé Publique	1,10	2,79	8,45	10,78
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant	0,00	0,68	0,00	0,08
Ministère de la Population	0,00	0,00	0,24	0,08
Communication et Plaidoyer pour la nutrition (Engagement 8)	-	-	-	-
Total général	115,65	68,62	43,92	39,77

Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

La nutrition, la communication/plaidoyer et la gouvernance/coordination qui sont des éléments clés dans la lutte contre la malnutrition, sont faiblement financés par le budget, ressources propres de l'Etat. Elles sont majoritairement financées par les bailleurs de fonds (graphique 4).

Cependant, la contribution de l'Etat à travers les ressources propres était plus importante pour le secteur de la santé et l'action sociale (85 %) et le secteur de l'éducation (84 %) (graphique 3).

Concernant le secteur communication/plaidoyer, aucune lignes budgétaires au sein des Ministères qui l'explicitent clairement n'ont été identifiées.

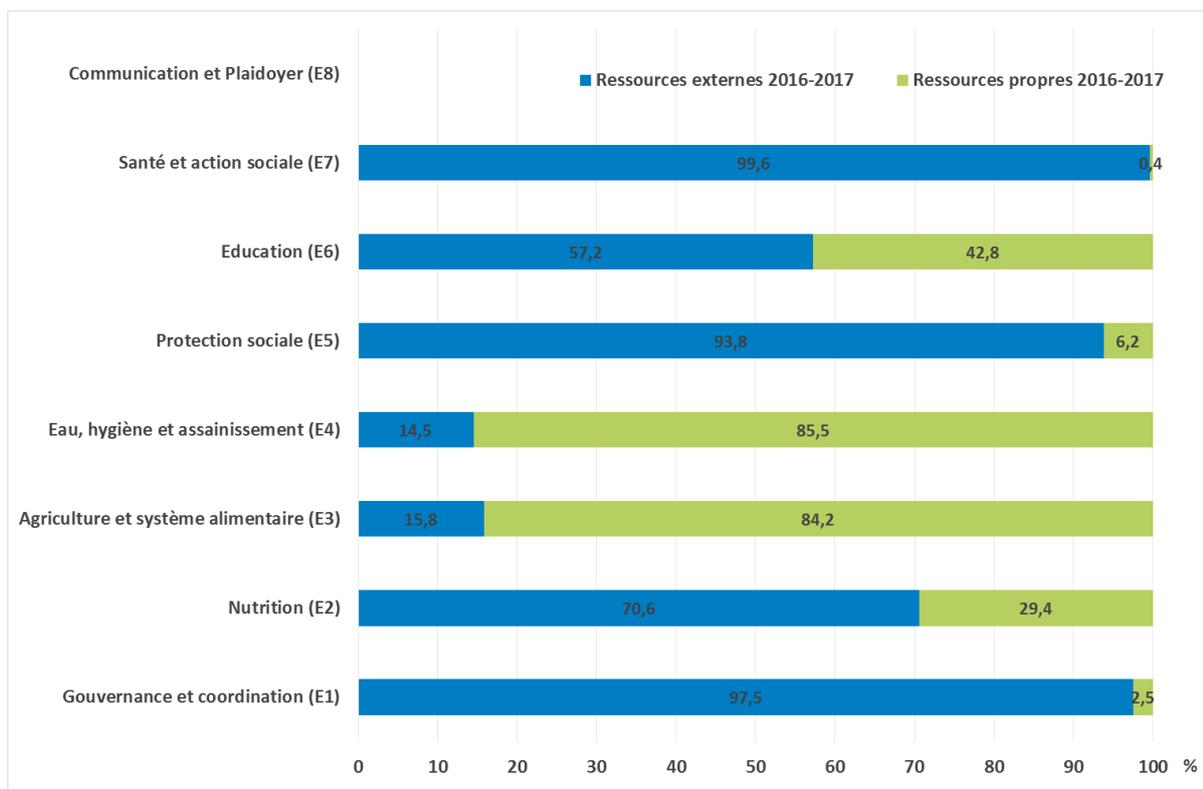
4.6 ALLOCATIONS DES INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES DE NUTRITION PAR RAPPORT À CELLES SENSIBLES À LA NUTRITION

Selon les résultats de l'analyse, il y a une diminution du financement des investissements spécifiques à la nutrition passant de 11,4 % en 2016 à 0,03 % en 2017 (graphique 5) par rapport au budget total de nutrition. Même en stratifiant les informations selon les sources de financement (tableau 7), les ressources propres de l'Etat ont légèrement diminué de 2016 à 2017 changement de priorité dans le budget de l'Etat.

Pour les ressources externes, la faible mobilisation de ressources à travers le budget de l'Etat pour les interventions spécifiques se justifie probablement par l'appui direct aux interventions spécifiques de nutrition à travers d'autres canaux comme par exemple les ONG, les organisations internationales et le secteur privé.

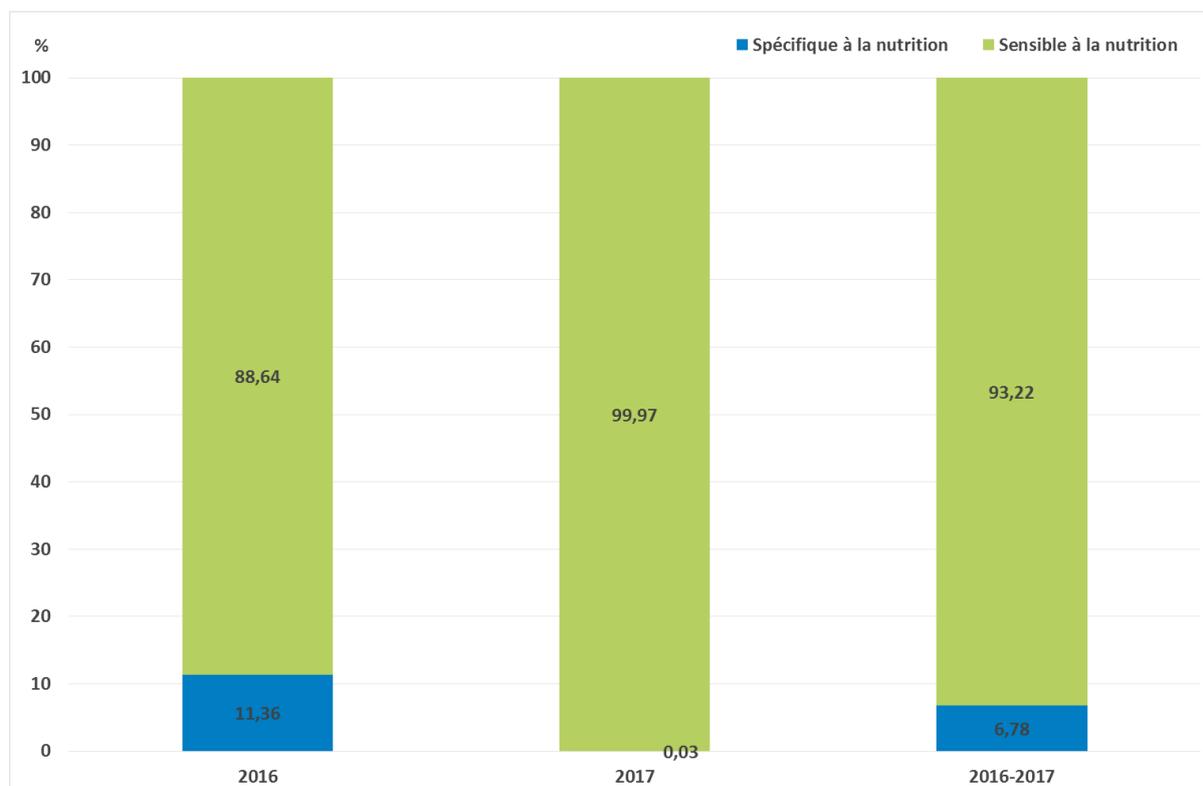


Graphique 4 : Répartition des allocations budgétaires de nutrition par secteur thématique et par sources de financement 2016-2017



Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

Graphique 5 : Allocations budgétaires totales de nutrition par catégorie (2016 - 2017)



Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances



La part des ressources budgétaires allouées aux investissements spécifiques de nutrition sur les deux (2) années s'élève à environ 18 milliards de francs CFA, soit 6,8 % des allocations budgétaires totales de nutrition, ce qui est très faible (graphique 5).

Tableau 7 : Répartition des allocations budgétaires de nutrition par catégorie 2016 - 2017 et par source de financement (les chiffres entre parenthèse représentent des %)

Catégories	Ressources externes (en milliards de FCFA) (%)		Ressources propres (en milliards de FCFA) (%)		Total (en milliards de FCFA) (%)
	2016	2017	2016	2017	2016-2017
Spécifique	18,07 (15,62)	-	0,05 (0,12)	0,04 (0,10)	18,15 (6,77)
Sensible	97,59 (84,38)	68,62 (100)	43,84 (99,88)	39,73 (99,90)	249,78 (93,23)
Total	115,65	68,62	43,89	39,77	267,93

Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

La totalité de ces allocations budgétaires spécifiques de nutrition était inscrite au Ministère de la Santé et une partie en 2016 au Ministère des finances à travers l'appui de l'UNICEF (tableau 7). Les investissements spécifiques de nutrition concernés par ce financement étaient en grande partie l'appui à la Direction de la Nutrition du Ministère de la Santé Publique (fonctionnement, intrants alimentaires et campagne de distribution de la vitamine A et de l'albendazole). Les allocations sensibles à la nutrition sont estimées à 250 milliards de francs CFA, représentant 93,2 % du volume total des allocations budgétaires de nutrition.

Tableau 8 : Allocations ou dépenses spécifiques et sensibles à la nutrition total et par Ministère (budget global)

Ministères	Spécifique à la nutrition (en milliards de FCFA) (%)		Sensible à la nutrition (en milliards de FCFA) (%)	
	2016	2017	2016	2017
Premier Ministère	-	-	20,33	2,02
Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques	-	-	12,32	6,75
Ministère du Plan	-	-	-	0,03
Haute autorité à l'initiative 3N	-	-	4,04	0,06
Ministère des Finances	18,07	-	12,19	4,17
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	-	-	38,60	62,74
Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable	-	-	2,75	1,19
Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Éducation Civique	-	-	1,43	6,26
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	-	-	43,19	20,52
Ministère de la Santé Publique	0,04	0,04	11,64	13,56
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant	-	-	-	0,75
Ministère de la Population	-	-	0,24	0,08
Ministère des Enseignements Secondaires	-	-	0,44	0,43
Total	18,10	0,04	147,17	118,60

Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

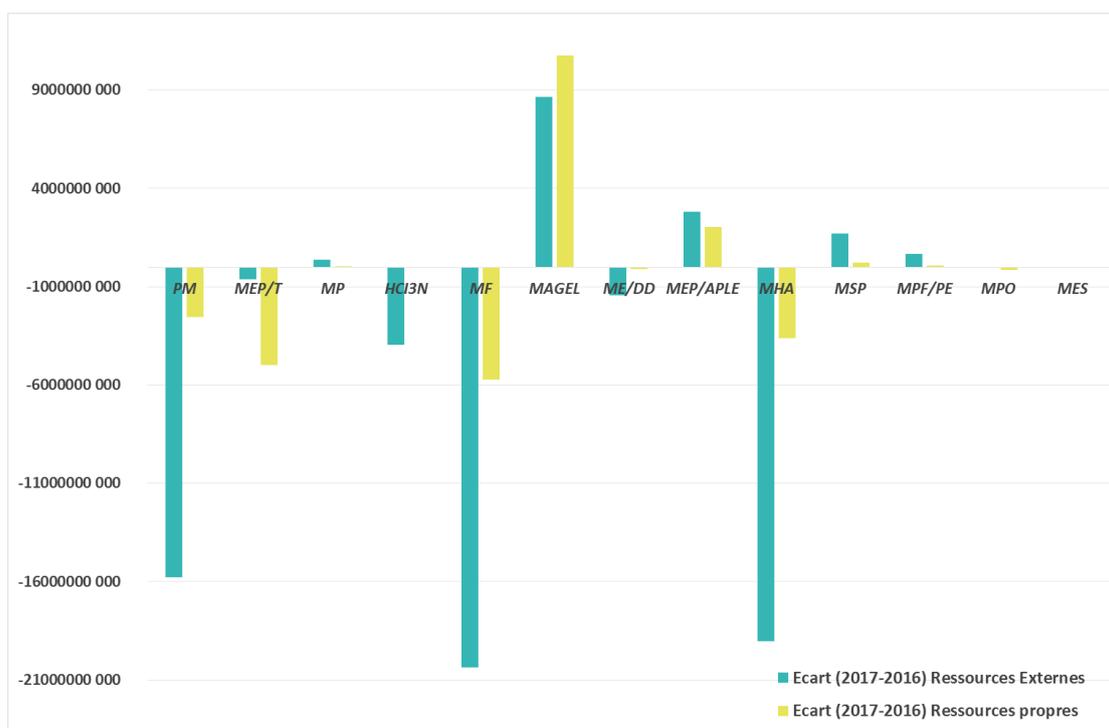


4.7 EVOLUTION DES ALLOCATIONS TOTALES DE NUTRITION 2016 ET 2017 PAR MINISTÈRE

Il a été fait mention plus haut d'une diminution relative du budget alloué de 2016 à 2017. Cependant, l'évolution des allocations de nutrition quelques soient les sources de financement n'a pas évolué (tableau 8).

Pour les ressources propres de l'Etat, l'évolution était restée stable pour certains Ministères comme le Ministère de l Santé Publique, le Ministère de la Population et le Ministère des Enseignements Secondaires. Les ressources propres ont diminuées pour des secteurs comme la Primature, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le Ministère des Enseignements Professionnels. Pour le Ministère des Finances, certaines lignes budgétaires pro-nutrition de 2016 ont été transférées au Ministère du Plan en 2017. L'évolution pour les ressources propres était positive principalement pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et le Ministère de l'Enseignement Primaire de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique. Pour les ressources externes, le profil est identique à celui observé pour les ressources propres de l'Etat.

Graphique 6 : Evolution des allocations et dépenses totales de nutrition entre 2016 et 2017 et par Ministère



Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

4.8 ALLOCATIONS ET DÉPENSES TOTALES DE NUTRITION PAR HABITANT

Il existe une insuffisance des allocations et dépenses totales de nutrition par habitant/an (tableau 9). La même tendance s'observe pour les ressources propres que pour les ressources externes. Cette situation associée la baisse des allocations (vue plus haut) et l'augmentation des dépenses due à la croissance démographique (4 % par an) entraîne une forte charge au niveau des ménages nigériens.

**Tableau 9 : Allocations et dépenses totales de nutrition par habitant/an**

Items	2016	2017
Allocations Nutrition (ressources propres)	(2 228/hbt)	(1 949/hbt)
Allocations Nutrition Ressources externes	(5 876/hbt)	(3 362/hbt)
Allocations totales Nutrition	(8 104/hbt)	(5 311/hbt)
Dépenses Nutrition (ressources propres)	(1 433/hbt)	(1 510/hbt)
Dépenses Nutrition (ressources externes)	(2 232/hbt)	(2 780/hbt)
Dépenses totales nutrition	(3 665/hbt)	(4 291/hbt)
Population	19 679 500 ¹⁵	20 407 944

Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

4.9 ALLOCATIONS OU DÉPENSES TOTALES DE NUTRITION PAR RAPPORT AU PIB NOMINAL¹⁶

La proportion des allocations et dépenses budgétaires totales de nutrition au Niger par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) est très faible et pratiquement stagnante pour les deux années.

Tableau 10 : Allocations ou dépenses totales de nutrition par rapport au PIB

Items	2016	2017
Allocations Nutrition (ressources propres)	0,72 %	0,61 %
Allocations totales Nutrition	2,62 %	1,67 %
Dépenses Nutrition (ressources propres)	0,46 %	0,48 %
Dépenses totales Nutrition	1,18 %	1,35 %
PIB nominal (milliards FCFA) ¹⁷	6096,4	6 486

Source : Exploitation des données de l'outil Boost du Ministère des Finances

4.10 BUDGET ESTIMATIF DE LA PNSN PAR RAPPORT AU BUDGET TOTAL DE NUTRITION EN 2017

Il aurait été intéressant de comparer les interventions nutritionnelles retenues dans le plan de la PNSN et les lignes de nutrition dans le budget de l'Etat. Malheureusement, ces lignes ne sont pas détaillées surtout pour les projets / programmes et les informations additionnelles difficiles à obtenir auprès des différents Ministères, cette comparaison n'a pas été possible. Cependant, par rapport à la prévision 2017 de la PNSN, il est possible d'identifier l'allocation budgétaire de l'Etat.

Les efforts doivent être fait pour renforcer les interventions nutritionnelles (notamment préventives, promotionnelles, la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant) et les interventions de protection sociale (transferts sociaux).

15 Projections INS, 2020

16 Le Produit Intérieur Brute (PIB) nominal est l'indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la production de la richesse annuelle créé dans un pays sans prise en compte de la variation des prix (inflation).

17 PIB, base 2015.



5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1 CONCLUSION

Le volume des allocations budgétaires totales de nutrition au Niger s'est élevé à 268 milliards de francs CFA pour la période 2016-2017 dont 84 milliards en ressources propres. Les dépenses totales de nutrition s'élèvent à 190 milliards de francs CFA dont 59 milliards pour les ressources propres de l'Etat. **L'allocation budgétaire pour la nutrition de l'Etat nigérien a été modeste : 3,4 % pour la période de 2016-2017.** Les financements externes ont occupé une place importante dans le budget de l'Etat : respectivement 115,6 % en 2016 et 68,8 % en 2017. **Il existe des écarts importants entre les allocations budgétaires et les dépenses réelles de nutrition en 2016 et 2017.** Les taux d'exécution ont été estimés à 64,3 % pour 2016 et 77,5 % pour 2017. De même, des disparités existent entre les différents Ministères et des variations plus ou moins importantes d'une année à l'autre.

Ainsi, plus d'argent est requis pour des actions spécifiques et sensibles de nutrition alors qu'il y a une forte insuffisance des allocations et dépenses totales de nutrition par habitant/an. **L'analyse budgétaire peut servir à diverses fins, à travers la planification multisectorielle, la budgétisation, la mobilisation des ressources financières surtout domestiques et la redevabilité pour la nutrition.**

5.2 RECOMMANDATIONS

A l'endroit	Recommandations
HC3N	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compléter cette analyse budgétaire des allocations et dépenses en nutrition 2016-2017 avec celle de la période 2018-2019 ; 2. Effectuer régulièrement le suivi budgétaire de l'État et des financements externes qui ne passent pas par les budgets nationaux et développer les capacités d'analyse ; 3. Renforcer les capacités des acteurs clés y compris ceux de niveau décentralisé en nutrition, leadership et sur l'outil BOOST ; 4. Renforcer la collaboration avec le Ministère des Finance sur le suivi régulier des allocations et des dépenses de la nutrition ; 5. Engager pour la définition soit d'un programme nutrition à faire figurer dans la liste des programmes budgétaires, soit d'un sous-compte dédié à l'enregistrement des crédits en faveur de la nutrition dans la nouvelle programmation budgétaire qui a démarré en 2018 ; 7. Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs politiques et des PTFs afin qu'ils augmentent davantage leurs décaissements en faveur des interventions spécifiques et sensibles.
Ministères Sectoriels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concevoir et orienter les investissements sensibles à la nutrition de manière à viser des objectifs nutritionnels ; 2. Améliorer l'archivage et l'accès à l'information des projets et programmes afin de rendre disponible les informations sur leurs composantes lors des exercices d'analyse budgétaire.



A l'endroit	Recommandations
Partenaires	<ol style="list-style-type: none">1. Accompagner le pays dans la réalisation régulière des analyses budgétaires de l'État et des PTFs ;2. Renforcer la dynamique de plaidoyer autour de la nutrition afin d'accroître les décaissements publics et des PTFs pour la nutrition.
Gouvernement	<ol style="list-style-type: none">1. Mettre en place une stratégie décisive pour augmenter le budget national alloué à la nutrition ;2. Amener les allocations budgétaires de l'État à 15 % du financement du plan 2021-2025 de la politique nationale de sécurité nutritionnelle tel que recommandé par la coordinatrice du Mouvement SUN lors de sa mission au Niger



REMERCIEMENTS

Ce travail a été réalisé par **Dr GUERO H DOUDOU Maimouna**, MD, MPH, PEDs, PhD, Enseignant-Chercheur à l'Université Privée Africaine pour le développement (UPAD) et Consultante pour le HC3N sous la supervision de **Dr MAHAMADOU Aboubacar**, Coordonnateur de la Cellule Nutrition du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ».

Ce document a reçu les contributions des membres du groupe de référence :

- **ABDOU Mahaman Sani**, Secrétaire Général HC3N, Haut Commissariat à l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
- **AG BENDECH Mohamed**, Conseiller Technique, personne ressource AT-PNIN/INS
- **BAGNOU IDRISSE Amina**, Coordination AT/Cel Nut /HC3N
- **DIAKITE Mado**, personne ressource AT/UE-HC3N
- **HABIBOU Rabiatou**, personne ressource HC3N
- **NTANDOU BOUZITOU Gervais**, Coordination AT-FIRST/FAO-UE/HC3N
- **OUSMANE Nassirou**, Directeur Nutrition, Ministère de la Santé Publique, Point Focal SUN
- **RAKOTOFIRINGA Aurelie**, Point focal Nutrition SUN Donateur, Délégation de l'Union Européenne (DUE)
- **SCHWARTZ Helene**, Point Focal Nutrition/SUN/SNU UNICEF
- **SOLANO Agnès**, personne ressource, Coordinatrice GTN

Ce document a reçu les contributions des membres du Comité Technique de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle (CT/PNSN) :

- **ABDOU MANI Fourera**, Point focal Nutrition/SUN/SNU FAO
- **BACHAR Mamouda**, personne ressource HC3N
- **CISSE Habibou**, Point focal Nutrition, Renaissance Culturelle
- **DJIDA Moumouni**, Point Focal Nutrition, Ministère des Enseignement Professionnels et Scientifique MEPS
- **GONI Alassan**, Société Civile TUN
- **HASSANE Aissa Cissé**, Point Focal du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAG/EL), Président du Groupe de Travail Nutrition Sensible (GTNS)
- **HERMANT Lucile**, Société Civile ACF
- **ILLA Zeinabou**, Point Focal Nutrition, Ministère de l'Enseignement
- **KAMPAIZE BAISSA Mariama**, Point focal Nutrition/SUN/SNU Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- **KANTA Aissa**, Point Focal Nutrition, Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESU/DD)
- **KEITA Fanta**, Point Focal Nutrition Ministère de l'Elevage
- **MALAN HAROU Sakiou**, Point Focal Nutrition, Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaire (DNGPCA)
- **MOUSSA Habiboullaye**, personne ressource, Ministère des Finances (MF)
- **S. Mariam**, personne ressource, Ministère des Finances (MF)



- **SANI Oumera**, Point Focal Nutrition du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)
- **TABIOJONGMBENG Benedict**, Point focal Nutrition /SUN/SNU Programme Alimentaire Mondial (PAM)
- **TANIMOUNE Garba**, Point focal Nutrition, Ministère des Enseignements Secondaires (MES)
- **THI MINH Phuong Ngo**, Cheffe section Inclusion Sociale Personne ressource UNICEF
- **ZEIZI Moutari**, Section Protection Sociale UNICEF

Pour toute question ou éclaircissement en lien avec le rapport, contacter **Dr MAHAMADOU Aboubacar**, Coordonnateur, Cellule Nutrition, HC3N : mahamadou.aboubacar@gmail.com

Citation recommandée :

Analyse des allocations budgétaires et des dépenses annuelles de l'État dans le secteur de la nutrition 2016-2017. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Niamey, Niger. Mars 2020. 38p



BIBLIOGRAPHIE

- République du Niger. Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle 2017-2025. www.initiative3n.ne
- INS Niger : Rapport de nutrition au Niger. www.stat.niger.org.
- Scaling up nutrition . Enquête sur la nutrition sur les budgets. <https://scalingupnutrition.org>
- Scaling up nutrition. Budget analysis for nutrition : a guidance note for countries.
- Unicef. Analyse du financement public de la nutrition au Burkina Faso 2016-2018
- United Nations : Objectifs de développement durable (ODD). <https://www.un.org>.
- WFP : Le coût de la faim en Afrique-Niger

